



Luxembourg, le 18 MAI 2020

Monsieur Marc HANSEN
Ministre aux Relations avec le Parlement
Service Central de Législation
5, rue Plaetis

L-2338 Luxembourg

Dossier suivi par:
Jérôme KRIER
☎ 247-84837
qp@ml.etat.lu

Ntr.réf.: 2020/QP2058/Hahn_Bauler_logjeunes/RépMin/sa

Concerne: Question parlementaire n°2058 du 17 avril 2020 posée par les Honorables Députés Max HAHN et André BAULER concernant les logements pour jeunes.

Monsieur le Ministre,

En réponse au courrier électronique du 17 avril 2020 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente la réponse du Ministre du Logement à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre du Logement



Mike MATHIAS

Premier Conseiller de Gouvernement

Réponse de Monsieur le Ministre Henri KOX, Ministre du Logement, à la question parlementaire n°2058 du 17 avril 2020 de Messieurs les Députés Max HAHN et André BAULER au sujet des Logements pour jeunes.

1. Combien de projets de ce genre ou d'un autre sont en cours de réalisation en collaboration avec le Fonds du Logement ou la SNHBM ?

Dans le cadre de ses missions, le Fonds du Logement est en cours de construire une résidence spécifiquement destinée à la mixité générationnelle, qui comprendra notamment 12 logements pour jeunes familles, à Differdange.

La SNHBM prévoit des structures de type colocation pour ses projets futurs à Elmen (3 x 19 unités) et à Belval-Nord (5 x 22 unités).

Je tiens cependant à préciser que l'ensemble des logements locatifs réalisés par le Fonds du Logement et la SNHBM sont accessibles aux jeunes familles ou jeunes travailleurs, s'ils répondent aux conditions en vue de l'obtention d'un logement subventionné.

2. Combien de ces logements sont réalisés en étroite collaboration avec les communes ?

Tous les projets initiés par le Fonds du Logement, la SNHBM ou d'autres acteurs (asbl's, fondations, privés, etc.) sont réalisés en concertation avec les communes. Certains sont mêmes initiés par les communes elles-mêmes.

3. Dans quelle mesure la colocation pour jeunes pourrait-elle être développée davantage ? Quels seraient les partenaires privilégiés en ce domaine ?

Une proposition, en vue d'un cadre réglementaire de la colocation pratiquée sur le marché locatif privé, fait partie du projet de loi modifiant la loi sur le bail à loyer que le ministère du Logement est en train de finaliser. À travers ce biais, la colocation sera facilitée aussi bien du point de vue des colocataires que de celui des propriétaires privés. Dans ce cas, la colocation se fera évidemment indépendamment de l'âge des locataires.

Pour ce qui est du développement de logements locatifs subventionnés dans un contexte plus large de « loyers abordables », augmenter le nombre d'unités locatives construites louées à des fins de colocation par les promoteurs publics et en étroite collaboration avec les acteurs qui en manifestent un besoin (ex. asbl's), constitue évidemment une voie privilégiée par le gouvernement.

À cet égard, il faudra cependant adapter le règlement grand-ducal du 16 novembre 1998 qui régit la location sociale exercée par les promoteurs publics et qui ne prévoit pas, expressis verbis, l'attribution de ces logements à des fins de colocation. En effet, les loyers sont calculés par logement et en fonction du revenu net disponible annuel des personnes occupant ce logement. Tenir compte des situations individuelles des personnes occupant une colocation (et qui ne forment pas nécessairement un « ménage ») n'est pas possible selon la réglementation en vigueur.

4. Monsieur le Ministre pourrait-il nous informer sur l'évolution du nombre de logements pour jeunes créés depuis 2015 ?

a. Projet Jugendwunnen

Dans le cadre de la politique du gouvernement et en matière de l'accompagnement de jeunes adultes dans leur autonomisation, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse a lancé en 2015, ensemble avec le ministère du Logement, le premier projet « Jugendwunnen ». Ces projets sont réalisés en collaboration avec des acteurs locaux comme des communes ou associations privées.

Ces acteurs peuvent obtenir des aides financières en matière de logement auprès du ministère du Logement, ainsi que le financement du premier équipement et des ressources humaines par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Le public bénéficiaire est constitué de jeunes de 18 à 27 ans qui n'ont pas d'accès au marché immobilier à cause de leur situation de vie vulnérable, comme des élèves en situation de détresse, étudiants, jeunes travailleurs et stagiaires.

Dans ces projets, l'accompagnement des jeunes effectué par des éducateurs et dont les frais sont subventionnés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse se concentre sur les aspects suivants :

- Soutien des jeunes dans leur processus d'autonomisation
- Soutien au niveau de la vie communautaire dans les structures
- Personne de contact pour le jeune (et les professionnels externes)
- Gérance des logements

b. Structures existantes pour "jeunes adultes"

GESTIONNAIRE	NOMBRE DE PLACES	LOCALITE
Croix-rouge	46	Differdange
Fabrique d'Eglise Bettembourg	9	Bettembourg
Fondation Viktor Elz	1	Bertrange
Fondation Viktor Elz	1	Diekirch
Fondation Viktor Elz	1	Differdange
Fondation Viktor Elz	1	Lintgen
Nordstadjugend asbl	18	Ettelbruck
Wunnéngshëllef asbl	10	Esch-sur-Alzette
Wunnéngshëllef asbl	4	Junglinster
Wunnéngshëllef asbl	3	Luxembourg-Cents
Wunnéngshëllef asbl	7	Luxembourg-Bonnevoie
Commune de Mondercange	18	Bergem
Commune de Mondercange	4	Mondercange
Commune de Mondercange	12	Limpach

Commune de Mondorf-les-Bains	4	Altwies
VDL	8	Merl (Stagiaires- Wunnéngshëllef)
Fonds du Logement	5	Colmar-Berg (asbl Arcus)
TOTAL	144	

c. Structures existantes pour "Étudiants"

À côté des structures pour « jeunes adultes », le ministère du Logement a subventionné, au courant des années passées, la réalisation de plus de 800 logements pour étudiants, réalisés par différents promoteurs publics et privés à travers l'ensemble du pays.